



PROFILÉS ALUMINIUM RPT

CERTIFICATION

Annexe de gestion administrative de la certification NF : Profilés aluminium à rupture de pont thermique



N° d'identification : NF252

N° de révision : 07

Date de mise en application : 5 juillet 2016

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT
ORGANISME CERTIFICATEUR MANDATÉ PAR AFNOR CERTIFICATION
84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. (33) 01 64 68 82 82 – Fax (33) 01 64 68 89 94 – www.cstb.fr
MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA-ANTIPOLIS

CSTB
le futur en construction

Annexe de gestion administrative de la certification NF
Profilés aluminium à rupture de pont thermique
N° de révision : 07

Partie 1	Obtenir la certification.....	3
1.1	Dépôt d'une première demande d'admission	3
1.2	Demande d'extension/admission complémentaire	5
1.3	Nouvelle demande d'admission suite à une sanction de retrait du droit d'usage de la marque NF	6
Partie 2	Faire vivre la certification : les modalités de suivi	7
2.1	Modalités de contrôles du suivi	7
2.2	Revue de l'évaluation et décision.....	8
Partie 3	Dossiers de certification.....	9
3.1	Cas d'une première demande d'admission.....	10
3.2	Cas d'une demande d'admission complémentaire pour un nouveau produit (ou gamme de produits).....	16
3.3	Cas d'une demande d'extension (produit modifié).....	22
3.4	Cas d'une demande d'admission complémentaire (nouveaux profilés aluminium RPT déjà NF dans une autre unité du même Groupe)	27
3.5	Cas d'une nouvelle demande d'admission suite à une sanction de retrait du droit d'usage de la marque NF	31
Partie 4	Les tarifs	34
4.1	Prestations afférentes à la certification NF	34
4.2	Recouvrement des prestations.....	35
4.3	Les tarifs.....	36

Partie 1

Obtenir la certification

1.1 Dépôt d'une première demande d'admission

1.1.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE DEMANDE

La demande doit être présentée conformément aux conditions et modèles donnés en partie 3 (paragraphe 3.1).

La demande ne peut être retenue que si le contrôle de fabrication prévu au 2.4.2 du référentiel de certification et à la partie 6 du document technique annexe (1 ou 2 selon la famille de produits) est opérationnel pour les profilés aluminium RPT depuis au moins 3 mois. Ce délai peut être ajusté au cas par cas après validation de l'organisme mandaté.

Dans le cas où le produit provient d'une unité de fabrication en dehors de l'Espace Economique Européen, le demandeur désigne un mandataire dans l'EEE qui cosigne la demande.

A réception de la demande, le processus suivant est engagé :

- revue administrative et technique de la demande ;
- mise en œuvre de l'évaluation (audits et essais) ;
- revue de l'évaluation ;
- décision.

1.1.2 REVUE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE LA DEMANDE

A réception du dossier de demande, le CSTB vérifie que :

- toutes les pièces demandées dans le dossier de demande sont jointes ;
- les éléments contenus dans le dossier technique respectent les exigences du référentiel de certification.

La demande n'est recevable que si :

- la lettre de demande est complétée, signée et, le cas échéant, accompagnée du devis signé ;
- le demandeur maîtrise et assume la responsabilité des étapes suivantes : conception, fabrication, assemblage, contrôle qualité, marquage, conditionnement ainsi que la mise sur le marché et précise les points critiques des différentes étapes ;
- tout aspect non effectué par le demandeur fait l'objet d'un contrat définissant les responsabilités respectives avec son prestataire. Le demandeur reste responsable de l'ensemble des opérations et de leur cohérence ;
- les produits objets de la demande respectent les normes de références et les spécifications techniques fixées dans la partie 2 du présent référentiel de certification et dans les documents techniques 1 et 2 relatifs à chaque famille de produits ;

Annexe de gestion administrative de la certification NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique N° de révision : 07

- les contrôles et essais concernant les produits objets de la demande, prévus dans le présent référentiel de certification et les documents techniques 1 et 2 relatifs à chaque famille de produits, sont mis en place ;
- l'ensemble des documents demandés est joint à la demande, notamment les éléments contractuels de la relation demandeur/mandataire le cas échéant.

Le demandeur s'engage à fournir la déclaration environnementale vérifiée le cas échéant, ou la référence de l'endroit où elle est disponible, dans le cas d'une allégation environnementale sur le territoire français sur le produit concerné.

Le CSTB s'assure également de disposer de tous les moyens pour répondre à la demande et peut être amené à demander les compléments d'information nécessaires à la recevabilité du dossier lorsque celui-ci est incomplet.

Dès que la demande est recevable, le CSTB organise l'évaluation et informe le demandeur des modalités d'organisation (auditeur, durée d'audit, sites audités, laboratoires, produits prélevés, etc.).

1.1.3 MODALITES DE L'EVALUATION

Les contrôles exercés dans le cadre de la marque NF sont en général de deux types :

- les audits réalisés sur l'unité de fabrication ;
- les essais sur les produits.

1.1.4 REVUE DE L'EVALUATION ET DECISION

Le CSTB évalue les rapports d'essais et d'audits établis et adressés au demandeur (revue d'évaluation).

Les rapports sont accompagnés, le cas échéant, de fiches d'écarts, avec demande dans un délai prescrit de proposition d'action corrective par le demandeur.

Dans certains cas, le CSTB peut, dès analyse des rapports, demander la réalisation d'un contrôle complémentaire.

Le demandeur doit présenter, pour chaque écart, les actions mises en place ou envisagées avec un délai de mise en application pertinent au regard de l'écart constaté. Les personnes responsables des actions à mettre en place doivent aussi être indiquées.

Le CSTB analyse la pertinence de la réponse et peut demander la réalisation d'un contrôle complémentaire pour vérifier la mise en place d'actions correctives (audit complet ou partiel et/ou essais/vérification documentaire).

Le CSTB présente éventuellement, pour avis, au Comité Particulier, une synthèse de l'ensemble des résultats d'évaluation de façon anonyme.

Sur la base des résultats de l'ensemble de l'évaluation, le CSTB prend l'une des décisions suivantes :

- accord de certification, avec ou sans observations ;
- refus de certification, en motivant le refus.

En cas de décision positive de certification, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF et le CSTB adresse le certificat NF au demandeur qui devient à cette occasion titulaire du droit d'usage de la marque NF.

Les certificats sont émis sans date de validité.

Le demandeur peut contester la décision prise en adressant une demande conformément aux Règles Générales de la marque NF. Il a la possibilité de présenter formellement sa position.

L'attribution du droit d'usage ne saurait en aucun cas substituer la responsabilité du CSTB à celle qui incombe légalement à l'entreprise titulaire du droit d'usage de la marque NF.

Le titulaire peut alors communiquer sur sa certification conformément aux modalités définies en partie 2 du référentiel de certification.

1.2 Demande d'extension/admission complémentaire

Les étapes décrites dans le paragraphe 1.1 précédent sont applicables moyennant les spécificités suivantes :

- dans le cas de demandes d'admission complémentaire pour des profils aluminium RPT constituant des nouveaux systèmes, les dossiers de demande peuvent être présentés au Comité Particulier sans disposer nécessairement de l'ensemble des justifications expérimentales. Après recommandation favorable du Comité Particulier, sous réserve de disposer des justifications, le CSTB peut ensuite prendre la décision d'accord de certification entre deux réunions du Comité Particulier (le Comité Particulier en est informé ultérieurement) ;
- Dans les cas suivants, le CSTB peut prendre la décision d'accord de certification sans présentation préalable des dossiers de demande au Comité Particulier (le Comité Particulier en est éventuellement informé ultérieurement) :
 - dans le cas de demandes d'admission complémentaire pour des profils aluminium RPT constituant des systèmes déjà examinés - nouveaux profils aluminium RPT répertoriés dans le système, profils aluminium RPT déjà NF dans une autre unité -
 - dans le cas de demandes d'admission complémentaire déposées par une unité de production pour des profils aluminium RPT identiques déjà certifiés NF dans une unité appartenant au même groupe (les unités disposant de moyens de fabrication et système d'assurance qualité similaires), il ne sera pas demandé la réalisation d'essais de résistance au cisaillement T et de résistance à la traction transversale Q dans le laboratoire de la marque (les résultats des contrôles de résistance au cisaillement T et de résistance à la traction transversale Q restant cependant à fournir dans le dossier de demande). Un échantillon de 20 cm par profilé aluminium RPT sera à conserver par le demandeur en vue d'essais de résistance au cisaillement T complémentaires à réaliser dans l'unité en présence de l'auditeur dans le cadre de l'audit de suivi. L'auditeur fera réaliser ces tests de résistance au cisaillement T sur au moins une référence par système (système de fenêtres, portes d'entrée,..) dans la limite de 5 références pendant l'audit.
 - dans le cas d'une demande d'extension pour un produit certifié modifié (notamment modification des épaisseurs de coupures thermiques), les essais sont définis en fonction de la modification envisagée.

La demande doit être présentée conformément aux conditions et modèles donnés en partie 3 (paragraphes 3.2 à 3.4).

1.3 Nouvelle demande d'admission suite à une sanction de retrait du droit d'usage de la marque NF

Les étapes décrites dans le paragraphe 1.1 précédent sont applicables.

La demande doit être présentée conformément aux conditions et modèles donnés en partie 3 (paragraphe 3.5).

Cette nouvelle demande d'admission s'applique à tout demandeur présentant un produit ayant fait l'objet d'un retrait du droit d'usage de la marque NF suite à une sanction, dans le cas particulier d'un acte de pratique commerciale trompeuse en application des articles L 121-1 et suivants du Code de la consommation et de tromperie en application de l'article L 155-30 du Code de la consommation.

Partie 2

Faire vivre la certification : les modalités de suivi

Pendant toute la durée de la certification, le titulaire doit :

- respecter les exigences et les modalités de marquage décrites dans la partie 2 du référentiel de certification ;
- mettre à jour son dossier de certification en utilisant les modèles fournis en partie 3 de la présente Annexe ;
- informer systématiquement le CSTB de tout changement d'une des caractéristiques du produit certifié, et/ou de son organisation susceptible d'avoir une incidence sur la certification.

En outre, le CSTB se réserve le droit de faire effectuer tout contrôle (visites, essais, vérifications...) qu'il estime nécessaire suite :

- à une modification concernant le produit certifié ou l'organisation qualité des entités de fabrication (usine de fabrication, ateliers de fabrication, ...) ;
- à des réclamations, contestations, litiges, etc, ... dont il aurait connaissance et relatifs à l'usage de la marque NF ;
- des contrôles peuvent (y compris prélèvement) être effectués dans le commerce.

En cas de litiges avec des utilisateurs, les contrôles peuvent comporter des prélèvements ou des essais sur les lieux d'utilisation (dans ce cas, le titulaire est invité à se faire représenter pour y assister).

2.1 Modalités de contrôles du suivi

Le suivi des produits certifiés comprend des audits de suivi de l'unité de fabrication et des essais sur les produits.

Il comporte également la surveillance de l'utilisation de la marque et des logos sur les produits, emballages et tout support de communication.

Les modalités de suivi (audits et essais) sont fonction :

- de la certification ISO 9001 ou non du titulaire, conformément à la partie 2 du présent référentiel de certification ;
- des décisions prises suite aux contrôles (audits et essais) précédents ;
- des allègements éventuels.

Avant d'engager le processus de suivi, le CSTB réalise une revue administrative et technique du dossier de certification afin de s'assurer qu'aucune modification impactant cette dernière n'est à prendre en considération.

2.2 Revue de l'évaluation et décision

Le CSTB évalue les rapports d'essais et d'audits établis et adressés au titulaire (revue d'évaluation).

Les rapports sont accompagnés, le cas échéant, de fiches d'écarts, avec demande dans un délai prescrit de proposition d'action corrective par le titulaire.

Dans certains cas, le CSTB peut, dès analyse des rapports, demander la réalisation d'un contrôle complémentaire.

Le titulaire doit présenter, pour chaque écart, les actions mises en place ou envisagées avec un délai de mise en application pertinent au regard de l'écart constaté. Les personnes responsables des actions à mettre en place doivent aussi être indiquées.

Le CSTB analyse la pertinence de la réponse et peut demander la réalisation d'un contrôle complémentaire.

Le CSTB présente éventuellement, pour avis, au Comité Particulier, les conclusions des évaluations.

En fonction des résultats de l'ensemble des contrôles, le CSTB conclut sur l'évaluation et notifie la conclusion au titulaire, qui peut être :

- conclusion de maintien du certificat, ou
- décision de sanction conformément aux Règles Générales de la marque NF.

Lorsqu'il y a sanction, celle-ci est exécutoire à dater de sa notification. Le choix de sanction dépend du degré de gravité de l'écart constaté. Les notifications de sanction touchant au droit d'usage sont signées par la Direction du CSTB.

Les frais liés aux contrôles complémentaires, occasionnés par les sanctions ou après analyse des rapports, sont à la charge du titulaire.

Les titulaires sont responsables du droit d'usage de la marque NF relatif au produit considéré et s'engagent à appliquer les mesures qui découlent des sanctions prises conformément au référentiel de certification.

Toute suspension ou tout retrait du droit d'usage de la marque NF entraîne l'interdiction d'utiliser la marque NF et d'y faire référence. Cette obligation vaut non seulement pour le titulaire mais aussi pour l'ensemble du réseau commercial de sa société ainsi que pour les négociants appelés à distribuer ses produits.

Toute la documentation (documents techniques et commerciaux, étiquettes, affiches, publicité, sites Internet etc.) ne doit plus faire état de la marque NF pour le produit objet d'une suspension ou d'un retrait (erratum et/ou retraitage).

Le titulaire peut contester la décision prise en adressant une demande conformément aux Règles Générales de la marque NF. Il a la possibilité de présenter formellement sa position.

Partie 3

Dossiers de certification

La demande de droit d'usage doit être établie par le demandeur/titulaire en un exemplaire selon les cas et modèles définis ci-après. Cette demande est à formuler en **1 original sur papier à en-tête du demandeur en langue française** et l'ensemble est à adresser au CSTB.

Dans le cas où le produit provient d'une unité de fabrication située en dehors de l'Espace Économique Européen, le demandeur désigne un mandataire dans l'Espace Économique Européen qui cosigne la demande.

Une demande concernant un produit qui bénéficie d'une marque de conformité étrangère ou d'un certificat d'essais émis par un laboratoire étranger est traitée en tenant compte des accords de reconnaissance existants, conformément aux Règles Générales de la marque NF.

Note : Les versions électroniques des modèles de lettres et fiches peuvent être obtenues auprès du CSTB.

3.1 Cas d'une première demande d'admission

Le demandeur établit un dossier contenant :

- une lettre de demande et d'engagement du demandeur selon la **lettre-type 1A** ;
- une fiche de renseignements généraux concernant le demandeur selon la **fiche-type 1A** ;
- une fiche selon la **fiche-type 2A** listant, par concepteur et par système, les profils aluminium RPT fabriqués par le demandeur dans l'unité concernée et objets de la demande ;
- le dossier technique établi selon la **fiche-type 3A**.

Annexe de gestion administrative de la certification NF
Profilés aluminium à rupture de pont thermique
N° de révision : 07



PROFILÉS ALUMINIUM RPT

LETTRE-TYPE 1A

MARQUE NF - Profilés aluminium à rupture de pont thermique

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF

(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
Direction Baies et Vitrages
84, avenue Jean Jaurès
Champs sur Marne
F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

Objet : **Demande d'admission du droit d'usage de la marque NF - Profilés aluminium à rupture de pont thermique**

Monsieur,

J'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque NF :

- pour le(s) produit(s) « suivant liste jointe à la présente demande » ;
- fabriqué(s) dans l'unité de fabrication suivante : (raison sociale, adresse) ;
- et pour la dénomination commerciale (marque commerciale et/ou référence commerciale spécifique) « suivant liste jointe à la présente demande » ;

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Règles Générales de la marque NF, le référentiel de certification de la marque NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque NF et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Règles Générales de la marque NF et au référentiel de certification de la marque NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique.

Je déclare que les produits faisant l'objet de la présente demande :

- ne font pas l'objet d'une déclaration environnementale ; (1)
- < font l'objet d'une déclaration environnementale > < font l'objet d'une déclaration environnementale EPD/PEP/autre (à préciser) > < individuelle > < collective > < auto-declarative > < ayant fait l'objet d'une vérification par (nom/date) :> (1)

Cette déclaration est consultable sur :(joindre la déclaration)>

J'autorise l'affichage du contenu intégral des certificats délivrés par le CSTB relatifs à cette demande : OUI(1)
NON(1)

⁽²⁾ <Option> : <J'habilite par ailleurs la Société (raison sociale), (statut de la société), (siège social) représentée par M/Mme/Melle (nom du représentant légal) en qualité de (fonction) à me représenter dans l'Espace Economique Européen pour toutes questions relatives à l'usage de la marque NF – Profilés aluminium à rupture de pont thermique.

Je m'engage à signaler immédiatement au CSTB toute nouvelle désignation du représentant ci-dessus désigné.

Je demande à ce propos que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Elle en assurera le règlement pour mon compte et en mon nom, dès réception des factures comme elle s'y engage en acceptant la représentation.>

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Date et signature du représentant
légal du demandeur/ titulaire**

⁽²⁾ **Date et signature du représentant
dans l'Espace Economique Européen**
Précédées de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation de la représentation »

⁽¹⁾ Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

⁽²⁾ Ne concerne que les demandeurs ou titulaires situés hors de l'Espace Économique Européen (EEE).

Annexe de gestion administrative de la certification NF
Profils aluminium à rupture de pont thermique
N° de révision : 07



PROFILÉS ALUMINIUM RPT

FICHE-TYPE 1A

MARQUE NF - Profils aluminium à rupture de pont thermique

FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE DEMANDEUR

UNITE DE FABRICATION :

- Raison sociale : _____
- Adresse : _____
- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) : _____
- Nom et qualité du correspondant (si différent) : _____
- Numéro d'identifiant TVA (3) : _____
- Adresse électronique : _____
- Site internet : _____
- Système de management de la qualité certifié (4) : ISO 9001:2008

FABRICANT (si différent de l'unité de fabrication) :

- Raison sociale : _____
- Adresse : _____
- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) : _____
- Nom et qualité du correspondant (si différent) : _____
- Numéro d'identifiant TVA (3) : _____
- Adresse électronique : _____
- Site internet : _____

MANDATAIRE (s'il est demandé) :

- Raison sociale : _____
- Adresse : _____
- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) : _____
- Nom et qualité du correspondant (si différent) : _____
- Numéro d'identifiant TVA (3) : _____
- Adresse électronique : _____
- Site internet : _____

PRESTATIONS CONSEIL :

Si le CSTB a réalisé une prestation de conseil pour votre société dans les 2 années qui précèdent votre demande d'admission, merci d'indiquer :

- Le libellé de la prestation de conseil :
- Le nom de votre contact au CSTB :

(1) Uniquement pour les entreprises françaises.

(2) Le représentant légal est la personne juridiquement responsable.

(3) Concerne les fabricants européens.

(4) Joindre une copie du certificat.

**Annexe de gestion administrative de la certification NF
 Profilés aluminium à rupture de pont thermique
 N° de révision : 07**



**FICHE-TYPE 2A
 MARQUE NF - Profilés aluminium à rupture de pont thermique**

FICHE PRODUIT

(Fiche à reproduire par système de menuiseries aluminium RPT, de portes et de vérandas et par concepteur)

Nom du demandeur :

Unité de Fabrication :

Dénomination du concepteur :

Dénomination commerciale du système de profilés RPT (menuiseries aluminium RPT, portes ou vérandas) :

RÉFÉRENCES ET CARACTERISTIQUES DES PROFILES ASSEMBLES

Profilés RPT demandés			Coupure thermique 1				Coupure thermique 2 (si 2 coupures distinctes utilisées)			
Référence	Type déclaré (A, B ou O)	Fonction	Référence (*)	Fabricant	Ville (lieu de fabrication)	Pays	Référence (*)	Fabricant	Ville (lieu de fabrication)	Pays

(*) indiquer la référence du fabricant de la coupure thermique

Existence d'une Déclaration Environnementale : OUI NON

Si oui : fiche jointe avec la demande de certification

référence de l'endroit où cette fiche est consultable :

Date, nom et signature du demandeur/titulaire

FICHE-TYPE 3A

MARQUE NF - Profilés aluminium à rupture de pont thermique

Dossier technique du DEMANDEUR

Le demandeur doit adresser au CSTB les informations et documents rédigés en langue française ou anglaise suivants :

- 1) l'indication des autres productions de l'usine et des autres sites de production de la Société ou du Groupe,
- 2) l'organigramme général de l'usine et celui du service responsable de la qualité, indépendant des services de production,
- 3) l'organisation générale de la production, les moyens de production, une description schématique du processus de fabrication (avec description des différents postes de fabrication),
- 4) une description du plan et moyens de contrôle et de l'organisation des contrôles en usine conformément aux exigences de la partie 2.4.2 du référentiel de certification et au document technique annexe (1 ou 2 selon la famille de produits) ⇒ annexer au dossier les procédures écrites respectant les exigences de la partie 2.4.2 du référentiel de certification et les exigences de la partie 6 du document technique annexe (en particulier procédures écrites relatives au contrôle réception des ½ profilés, contrôle réception des coupures thermiques, contrôle fabrication des profilés RPT et contrôles sur produits finis : dimensionnels, résistance au cisaillement T et marquage)
- 5) les enregistrements d'autocontrôles, portant au moins sur les trois derniers mois, pour des profilés aluminium RPT fabriqués dans l'unité (contrôles produits finis tels que prévus au chapitre 6.3 du document technique annexe),
- 6) le cas échéant, la justification de l'autorisation du concepteur, accordée au demandeur, de fabriquer les profilés aluminium RPT faisant l'objet de la demande,
- 7) **Pour les différents profilés aluminium RPT faisant l'objet de la demande :**
 - 7.1) les plans des profilés aluminium RPT établis par le (s) concepteur (s) du système de menuiseries aluminium RPT, de portes ou de vérandas, échelle 1, cotés, avec repérage des cotes « a » et « b » définies dans la norme NF EN 14024 : 2005 (avec repérage de la direction et du sens de l'effort appliqué). Pour chaque profilé aluminium RPT, le type A, B ou O doit être déclaré avec l'accord du concepteur,

Note : la cote « a » est prise au milieu de la rainure recevant la garniture d'étanchéité ou à 5 mm de l'extrémité de l'aile du profilé aluminium RPT.
 - 7.2) les plans de fabrication des profilés aluminium RPT assemblés (plans utilisés dans l'unité comportant les cotes avec tolérances à respecter après mise en place de la coupure thermique),

Note : l'emplacement du marquage réalisé pour la traçabilité de fabrication du profilé RPT sera indiqué sur les plans.
 - 7.3) les plans d'extrusion des ½ profilés aluminium avec les détails cotés à grande échelle des gorges de sertissage (le cas échéant),
 - 7.4) les plans de fabrication des coupures thermiques utilisées (plans des fournisseurs de coupures thermiques),

Annexe de gestion administrative de la certification NF
Profils aluminium à rupture de pont thermique
N° de révision : 07



PROFILÉS ALUMINIUM RPT

- 7.5) les références et les caractéristiques des constituants incorporés avec indications sur la provenance de ces constituants et les justifications (conformité aux normes en vigueur, certificats de qualité, etc.) les concernant :
 - en particulier pour les profilés aluminium : unité d'extrusion, nature de l'alliage, état métallurgique ; préciser les états de surface possibles des ½ profilés aluminium avant mise en place de la coupure thermique : aucun traitement (état brut), laquage, anodisation. Pour les profilés laqués ou anodisés avant mise en place de la coupure thermique, préciser l'origine du traitement (certificats de qualité relatifs au traitement de surface à joindre),
 - en particulier pour les coupures thermiques : unité de fabrication (nom du fournisseur, ville, pays), matériau, couleur, nature du cordon éventuel,
- 7.6) les résultats des contrôles (résistance au cisaillement T, résistance à la traction transversale Q, dimensions, marquage réalisé pour la traçabilité de fabrication du profilé aluminium RPT selon chapitre 5.1.1 du document technique annexe) pour chaque référence de profilé aluminium RPT fabriqué dans l'unité objet de la demande, ces résultats émanant de l'unité de production ou le cas échéant -pour les essais de résistance à la traction transversale Q- d'un laboratoire extérieur indépendant de l'usine,
- 8) une description du marquage actuel apposé sur les profilés aluminium RPT pour la traçabilité de fabrication du profilé aluminium RPT (date de fabrication du profilé aluminium RPT, ligne de fabrication, etc...),
- 9) les certificats d'étalonnage ou de vérification métrologique des matériels de contrôles utilisés,
- 10) une description du conditionnement et des conditions de stockage.

3.2 Cas d'une demande d'admission complémentaire pour un nouveau produit (ou gamme de produits)

Le titulaire établit un dossier contenant :

- une lettre de demande et d'engagement du demandeur selon la **lettre-type 1B** ;
- une fiche de renseignements généraux concernant le demandeur selon la **fiche-type 1B** ;
- une fiche selon la **fiche-type 2B** listant, par concepteur et par système, les profils aluminium RPT fabriqués par le demandeur dans l'unité concernée et objets de la demande ;
- le dossier technique établi selon la **fiche-type 3B**.

Annexe de gestion administrative de la certification NF
Profilés aluminium à rupture de pont thermique
N° de révision : 07



PROFILÉS ALUMINIUM RPT

LETTRÉ-TYPE 1B

MARQUE NF - Profilés aluminium à rupture de pont thermique

FORMULAIRE D'EXTENSION DE DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF
POUR UN NOUVEAU PRODUIT (ADMISSION COMPLÉMENTAIRE)

(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
Direction Baies et Vitrages
84, avenue Jean Jaurès
Champs sur Marne
F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

Objet : **Demande d'admission du droit d'usage de la marque NF - Profilés aluminium à rupture de pont thermique**

Monsieur,

J'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque NF :

- pour le(s) produit(s) « suivant liste jointe à la présente demande » ;
- fabriqué(s) dans l'unité de fabrication suivante : (raison sociale, adresse) ;
- et pour la dénomination commerciale (marque commerciale et/ou référence commerciale spécifique) « suivant liste jointe à la présente demande » ;

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Règles Générales de la marque NF, le référentiel de certification de la marque NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque NF et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Règles Générales de la marque NF et au référentiel de certification de la marque NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique.

Je déclare que les produits faisant l'objet de la présente demande :

- ne font pas l'objet d'une déclaration environnementale ; (1)
- < font l'objet d'une déclaration environnementale > < font l'objet d'une déclaration environnementale EPD/PEP/autre (à préciser) > < individuelle > < collective > < auto-declarative > < ayant fait l'objet d'une vérification par (nom/date) :> (1)

Cette déclaration est consultable sur :(joindre la déclaration)>

J'autorise l'affichage du contenu intégral des certificats délivrés par le CSTB relatifs à cette demande : OUI(1)
NON(1)

⁽²⁾ <Option> : <J'habilite par ailleurs la Société (raison sociale), (statut de la société), (siège social) représentée par M/Mme/Melle (nom du représentant légal) en qualité de (fonction) à me représenter dans l'Espace Economique Européen pour toutes questions relatives à l'usage de la marque NF – Profilés aluminium à rupture de pont thermique.

Je m'engage à signaler immédiatement au CSTB toute nouvelle désignation du représentant ci-dessus désigné.

Je demande à ce propos que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Elle en assurera le règlement pour mon compte et en mon nom, dès réception des factures comme elle s'y engage en acceptant la représentation.>

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Date et signature du représentant
légal du demandeur/ titulaire**

⁽²⁾ **Date et signature du représentant
dans l'Espace Economique Européen**
Précédées de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation de la représentation »

⁽¹⁾ Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

⁽²⁾ Ne concerne que les demandeurs ou titulaires situés hors de l'Espace Economique Européen (EEE).

**Annexe de gestion administrative de la certification NF
Profils aluminium à rupture de pont thermique
N° de révision : 07**



PROFILÉS ALUMINIUM RPT

FICHE-TYPE 1B

MARQUE NF - Profils aluminium à rupture de pont thermique

FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE DEMANDEUR

UNITE DE FABRICATION :

- Raison sociale : _____
- Adresse : _____
- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) : _____
- Nom et qualité du correspondant (si différent) : _____
- Numéro d'identifiant TVA (3) : _____
- Adresse électronique : _____
- Site internet : _____
- Système de management de la qualité certifié (4) : ISO 9001:2008

FABRICANT (si différent de l'unité de fabrication) :

- Raison sociale : _____
- Adresse : _____
- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) : _____
- Nom et qualité du correspondant (si différent) : _____
- Numéro d'identifiant TVA (3) : _____
- Adresse électronique : _____
- Site internet : _____

MANDATAIRE (s'il est demandé) :

- Raison sociale : _____
- Adresse : _____
- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) : _____
- Nom et qualité du correspondant (si différent) : _____
- Numéro d'identifiant TVA (3) : _____
- Adresse électronique : _____
- Site internet : _____

PRESTATIONS CONSEIL :

Si le CSTB a réalisé une prestation de conseil pour votre société dans les 2 années qui précèdent votre demande d'admission, merci d'indiquer :

- Le libellé de la prestation de conseil :
- Le nom de votre contact au CSTB :

(1) Uniquement pour les entreprises françaises.

(2) Le représentant légal est la personne juridiquement responsable.

(3) Concerne les fabricants européens.

(4) Joindre une copie du certificat.

**Annexe de gestion administrative de la certification NF
 Profilés aluminium à rupture de pont thermique
 N° de révision : 07**



PROFILÉS ALUMINIUM RPT

**FICHE-TYPE 2B
 MARQUE NF - Profilés aluminium à rupture de pont thermique**

FICHE PRODUIT

(Fiche à reproduire par système de menuiseries aluminium RPT, de portes et de vérandas et par concepteur)

Nom du demandeur :

Unité de Fabrication :

Dénomination du concepteur :

Dénomination du système (menuiseries aluminium RPT, portes ou vérandas) :

RÉFÉRENCES ET CARACTERISTIQUES DES PROFILES ASSEMBLES

Profilés RPT demandés			Coupure thermique 1				Coupure thermique 2 (si 2 coupures distinctes utilisées)			
Référence	Type déclaré (A, B ou O)	Fonction	Référence (*)	Fabricant	Ville (lieu de fabrication)	Pays	Référence (*)	Fabricant	Ville (lieu de fabrication)	Pays

(*) indiquer la référence du fabricant de la coupure thermique

Existence d'une Déclaration Environnementale : OUI NON

Si oui : fiche jointe avec la demande de certification

référence de l'endroit où cette fiche est consultable :

Date, nom et signature du demandeur/titulaire

FICHE-TYPE 3B

MARQUE NF - Profils aluminium à rupture de pont thermique

Dossier technique du DEMANDEUR

(cas d'admission complémentaire pour un nouveau produit)

Le demandeur doit adresser au CSTB les informations et documents rédigés en langue française ou anglaise suivants :

- 1) le cas échéant, la justification de l'autorisation du concepteur, accordée au demandeur, de fabriquer les profils aluminium RPT faisant l'objet de la demande,

2) Pour les différents profils aluminium RPT faisant l'objet de la demande :

- 2.1) les plans des profils aluminium RPT établis par le (s) concepteur (s) du système de menuiseries aluminium RPT, de portes ou de vérandas, échelle 1, cotés, avec repérage des cotes « a » et « b » définies dans la norme NF EN 14024 : 2005 (avec repérage de la direction et du sens de l'effort appliqué). Pour chaque profilé aluminium RPT, le type A, B ou O doit être déclaré avec l'accord du concepteur,

Note : la cote « a » est prise au milieu de la rainure recevant la garniture d'étanchéité ou à 5 mm de l'extrémité de l'aile du profilé aluminium RPT.

- 2.2) les plans de fabrication des profils aluminium RPT assemblés (plans utilisés dans l'unité comportant les cotes avec tolérances à respecter après mise en place de la coupure thermique),

Note : l'emplacement du marquage réalisé pour la traçabilité de fabrication du profilé aluminium RPT sera indiqué sur les plans.

- 2.3) les plans d'extrusion des ½ profils aluminium avec les détails cotés à grande échelle des gorges de sertissage (le cas échéant),

- 2.4) les plans de fabrication des coupures thermiques utilisées (plans des fournisseurs de coupures thermiques),

- 2.5) les références et les caractéristiques des constituants incorporés avec indications sur la provenance de ces constituants et les justifications (conformité aux normes en vigueur, certificats de qualité, etc.) les concernant :

- en particulier pour les profils aluminium : unité d'extrusion, nature de l'alliage, état métallurgique ; préciser les états de surface possibles des ½ profils aluminium avant mise en place de la coupure thermique : aucun traitement (état brut), laquage, anodisation. Pour les profils laqués ou anodisés avant mise en place de la coupure thermique, préciser l'origine du traitement (certificats de qualité relatifs au traitement de surface à joindre),

- en particulier pour les coupures thermiques : unité de fabrication (nom du fournisseur, ville, pays), matériau, couleur, nature du cordon éventuel,

- 2.6) les résultats des contrôles (résistance au cisaillement T, résistance à la traction transversale Q, dimensions, marquage réalisé pour la traçabilité de fabrication du profilé aluminium RPT selon chapitre 5.1.1 du document technique annexe) pour chaque référence de profilé aluminium RPT fabriqué dans l'unité objet de la demande, ces résultats émanant de l'unité de production ou le cas échéant -pour les essais de résistance à la traction transversale Q- d'un laboratoire extérieur indépendant de l'usine,

- 3) une description du marquage actuel apposé sur les profils aluminium RPT pour la traçabilité de fabrication du profilé aluminium RPT (date de fabrication du profilé aluminium RPT, ligne de fabrication, etc...),

Annexe de gestion administrative de la certification NF
Profils aluminium à rupture de pont thermique
N° de révision : 07



PROFILÉS ALUMINIUM RPT

-
- 4) le cas échéant, les certificats d'étalonnage ou de vérification métrologique des matériels de contrôles utilisés.

Éléments demandés aux autres points du dossier technique d'admission (cf. fiche type 3A) si modifications à apporter aux informations déjà communiquées lors de l'admission.

3.3 Cas d'une demande d'extension (produit modifié)

Le titulaire établit un dossier contenant :

- une lettre de demande et d'engagement du demandeur selon la **lettre-type 1C** ;
- une fiche selon la **fiche-type 2C** listant, par concepteur et par système, les profils aluminium RPT fabriqués par le demandeur dans l'unité concernée et objets de la demande ;
- le dossier technique établi selon la **fiche-type 3C**.

**Annexe de gestion administrative de la certification NF
Profils aluminium à rupture de pont thermique
N° de révision : 07**



PROFILÉS ALUMINIUM RPT

**LETTRE-TYPE 1C
MARQUE NF - Profils aluminium à rupture de pont thermique**

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXTENSION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF POUR UN PRODUIT MODIFIÉ

(à établir sur papier à en-tête du titulaire)

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
Direction Baies et Vitrages
84, avenue Jean Jaurès
Champs sur Marne
F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

Objet : **Demande d'extension du droit d'usage de la marque NF - Profils aluminium à rupture de pont thermique pour un produit modifié**

Monsieur,

En tant que titulaire de la marque NF – Profils aluminium à rupture de pont thermique pour le produit de ma fabrication identifié sous les références suivantes :

- désignation du produit :
- unité de fabrication :
- marque commerciale :
- référence commerciale spécifique :
- droit d'usage accordé le (date) et portant le numéro :

j'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque NF pour le produit de ma fabrication, dérivant du produit certifié par les modifications suivantes : **<exposé des modifications>**.

Ce produit/gamme de produits en demande d'extension remplacera le produit certifié mentionné ci-dessus :

- NON (1) ;
- OUI (1).

Je déclare que les produit/gamme de produits faisant l'objet de la présente demande sont, pour les autres caractéristiques, strictement conformes au produit déjà certifiés et fabriqués dans les mêmes conditions.

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Règles Générales de la marque NF, le référentiel de certification de la marque NF Profils aluminium à rupture de pont thermique et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque NF et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Règles Générales de la marque NF et au référentiel de certification de la marque NF Profils aluminium à rupture de pont thermique.

Je déclare que les produits faisant l'objet de la présente demande :

- ne font pas l'objet d'une déclaration environnementale ; (1)
- < font l'objet d'une déclaration environnementale > < font l'objet d'une déclaration environnementale EPD/PEP/autre (à préciser) > < individuelle > < collective > < auto-declarative > < ayant fait l'objet d'une vérification par (nom/date) :> (1)

Cette déclaration est consultable sur :(joindre la déclaration)>

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Date et signature du représentant
légal du titulaire**

**Date et signature du représentant
dans l'Espace Economique Européen ⁽²⁾**

⁽¹⁾ Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

⁽²⁾ Ne concerne que les demandeurs situés hors de l'Espace Economique Européen.

**Annexe de gestion administrative de la certification NF
 Profilés aluminium à rupture de pont thermique
 N° de révision : 07**



PROFILÉS ALUMINIUM RPT

**FICHE-TYPE 2C
 MARQUE NF - Profilés aluminium à rupture de pont thermique**

FICHE PRODUIT

(Fiche à reproduire par système de menuiseries aluminium RPT, de portes et de vérandas et par concepteur)

Nom du demandeur :

Unité de Fabrication :

Dénomination du concepteur :

Dénomination du système (menuiseries aluminium RPT, portes ou vérandas) :

RÉFÉRENCES ET CARACTERISTIQUES DES PROFILES ASSEMBLES

Profilés RPT demandés			Coupure thermique 1				Coupure thermique 2 (si 2 coupures distinctes utilisées)			
Référence	Type déclaré (A, B ou O)	Fonction	Référence (*)	Fabricant	Ville (lieu de fabrication)	Pays	Référence (*)	Fabricant	Ville (lieu de fabrication)	Pays

(*) indiquer la référence du fabricant de la coupure thermique

Existence d'une Déclaration Environnementale : OUI NON

Si oui : fiche jointe avec la demande de certification

référence de l'endroit où cette fiche est consultable :

Date, nom et signature du demandeur/titulaire

FICHE-TYPE 3C

MARQUE NF - Profils aluminium à rupture de pont thermique

Dossier technique du DEMANDEUR
(cas extension pour un produit modifié)

Le demandeur doit adresser au CSTB les informations et documents rédigés en langue française ou anglaise suivants :

- 1) le cas échéant, la justification de l'autorisation du concepteur, accordée au demandeur, de fabriquer les profils aluminium RPT faisant l'objet de la demande,

2) Pour les différents profils aluminium RPT faisant l'objet de la demande :

- 2.1) les plans des profils aluminium RPT établis par le (s) concepteur (s) du système de menuiseries aluminium RPT, de portes ou de vérandas, échelle 1, cotés, avec repérage des cotes « a » et « b » définies dans la norme NF EN 14024 : 2005 (avec repérage de la direction et du sens de l'effort appliqué). Pour chaque profilé aluminium RPT, le type A, B ou O doit être déclaré avec l'accord du concepteur,

Note : la cote « a » est prise au milieu de la rainure recevant la garniture d'étanchéité ou à 5 mm de l'extrémité de l'aile du profilé aluminium RPT.

- 2.2) les plans de fabrication des profils aluminium RPT assemblés (plans utilisés dans l'unité comportant les cotes avec tolérances à respecter après mise en place de la coupure thermique),

Note : l'emplacement du marquage réalisé pour la traçabilité de fabrication du profilé aluminium RPT sera indiqué sur les plans.

- 2.3) les plans d'extrusion des ½ profils aluminium avec les détails cotés à grande échelle des gorges de sertissage (le cas échéant),
- 2.4) les plans de fabrication des coupures thermiques utilisées (plans des fournisseurs de coupures thermiques),
- 2.5) les références et les caractéristiques des constituants incorporés avec indications sur la provenance de ces constituants et les justifications (conformité aux normes en vigueur, certificats de qualité, etc.) les concernant :

- en particulier pour les profils aluminium : unité d'extrusion, nature de l'alliage, état métallurgique ; préciser les états de surface possibles des ½ profils aluminium avant mise en place de la coupure thermique : aucun traitement (état brut), laquage, anodisation. Pour les profils laqués ou anodisés avant mise en place de la coupure thermique, préciser l'origine du traitement (certificats de qualité relatifs au traitement de surface à joindre),

- en particulier pour les coupures thermiques : unité de fabrication (nom du fournisseur, ville, pays), matériau, couleur, nature du cordon éventuel,

- 2.6) les résultats des contrôles (résistance au cisaillement T, résistance à la traction transversale Q, dimensions, marquage réalisé pour la traçabilité de fabrication du profilé aluminium RPT selon chapitre 5.1.1 du document technique annexe) pour chaque référence de profilé aluminium RPT fabriqué dans l'unité objet de la demande, ces résultats émanant de l'unité de production ou le cas échéant -pour les essais de résistance à la traction transversale Q- d'un laboratoire extérieur indépendant de l'usine,

- 3) une description du marquage actuel apposé sur les profils aluminium RPT pour la traçabilité de fabrication du profilé aluminium RPT (date de fabrication du profilé aluminium RPT, ligne de fabrication, etc...),

Annexe de gestion administrative de la certification NF
Profils aluminium à rupture de pont thermique
N° de révision : 07



PROFILÉS ALUMINIUM RPT

-
- 4) le cas échéant, les certificats d'étalonnage ou de vérification métrologique des matériels de contrôles utilisés.

Éléments demandés aux autres points du dossier technique d'admission (cf. fiche type 3A) si modifications à apporter aux informations déjà communiquées lors de l'admission.

3.4 Cas d'une demande d'admission complémentaire (nouveaux profils aluminium RPT déjà NF dans une autre unité du même Groupe)

Le titulaire établit un dossier contenant :

- une lettre de demande et d'engagement du demandeur selon la **lettre-type 1D** ;
- un tableau récapitulatif de résultats selon modèle de document **fiche type 5D** à annexer à la **lettre type 1D** ;
- le dossier technique établi selon la **fiche-type 3D**.

**Annexe de gestion administrative de la certification NF
 Profilés aluminium à rupture de pont thermique
 N° de révision : 07**



LETTRE-TYPE 1D
MARQUE NF - Profilés aluminium à rupture de pont thermique

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION COMPLEMENTAIRE POUR DES PROFILES RPT DEJA CERTIFIES NF
 DANS UNE AUTRE UNITE (unité du même Groupe) (à établir sur papier à en-tête du titulaire)**

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
 Direction Baies et Vitrages
 84, avenue Jean Jaurès
 Champs sur Marne
 F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

Objet : **Demande d'admission complémentaire du droit d'usage de la marque NF - Profilés aluminium à rupture de pont thermique pour des profilés aluminium RPT déjà certifiés NF dans une autre unité du même groupe**

Pièce(s) Jointe(s) : un dossier comportant les résultats des contrôles et l'autorisation du concepteur
 Monsieur,

J'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque NF

- pour les profilés aluminium RPT fabriqués dans l'unité suivante : (raison sociale) (adresse)
- et listés ci- dessous :

RÉFÉRENCES ET CARACTERISTIQUES DES PROFILES ASSEMBLES

Profilés RPT demandés			Coupure thermique 1				Coupure thermique 2 (si 2 coupures distinctes utilisées)			
Référence	Type déclaré (A, B ou O)	Fonction	Référence (*)	Fabricant	Ville (lieu de fabrication)	Pays	Référence (*)	Fabricant	Ville (lieu de fabrication)	Pays

(*) indiquer la référence du fabricant de la coupure thermique

Cette demande porte sur des profilés aluminium RPT identiques et déjà certifiés NF dans l'(les) unité (s) de fabrication (raison sociale) (adresse) : appartenant à notre GROUPE (nom) :

Je déclare conserver un échantillon d'au moins 20 cm de chaque référence de profilé aluminium RPT ci-dessus fabriqué dans l'unité objet de la demande en vue d'essais de résistance au cisaillement T complémentaires à réaliser en présence de l'auditeur dans le cadre de l'audit de suivi.

Les résultats des contrôles (résistance au cisaillement T, résistance à la traction transversale Q, dimensions) pour chaque référence de profilé aluminium RPT fabriqué dans l'unité objet de la demande sont communiqués en pièce jointe.

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Règles Générales de la marque NF, le référentiel de certification de la marque NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque NF et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Règles Générales de la marque NF et au référentiel de certification de la marque NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique.

J'autorise l'affichage du contenu intégral des certificats délivrés par le CSTB relatifs à cette demande : OUI(1)
 NON(1)

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Date, Nom et signature du représentant légal du demandeur

(1) Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

FICHE-TYPE 3D

MARQUE NF - Profils aluminium à rupture de pont thermique

DOSSIER TECHNIQUE DU DEMANDEUR

Le demandeur doit adresser au CSTB les informations et documents rédigés en langue française ou anglaise suivants :

Pour une admission complémentaire pour des profils aluminium RPT identiques de même type déclaré (A , B ou O) déjà certifiés NF dans une unité appartenant au même groupe :

- 1) le cas échéant, la justification de l'autorisation du concepteur, accordée au demandeur, de fabriquer les profils aluminium RPT faisant l'objet de la demande,
- 2) les résultats des contrôles (résistance au cisaillement T, résistance à la traction transversale Q, dimensions, marquage réalisé pour la traçabilité de fabrication du profilé aluminium RPT selon chapitre 5.1.1 du document technique annexe) relatifs aux profils aluminium RPT présentés -fabriqués dans l'unité objet de la demande-, ces résultats émanant de l'unité de production ou le cas échéant -pour les essais de résistance à la traction transversale Q- d'un laboratoire extérieur indépendant de l'usine,

De plus un échantillon de 20 cm par profilé aluminium RPT sera à conserver par le demandeur en vue d'essais de résistance au cisaillement T complémentaires à réaliser dans l'unité en présence de l'auditeur dans le cadre de l'audit de suivi,

- 3) le cas échéant, les certificats d'étalonnage ou de vérification métrologique des matériels de contrôles utilisés.

Eléments demandés aux autres points du dossier technique d'admission (cf. fiche type 3A) si modifications à apporter aux informations déjà communiquées lors de l'admission.

Annexe de gestion administrative de la certification NF
Profils aluminium à rupture de pont thermique
N° de révision : 07



PROFILÉS ALUMINIUM RPT

Modèle de document fiche type 5D à annexer à la lettre type 1D

Référence Profilé RPT	½ profilés		Coupure(s) thermique(s)				Date de mise en place de la coupure thermique	Contrôles de résistance au cisaillement T et dimensions réalisés par le demandeur/titulaire : Dates des contrôles : le Par : Essais de résistance à la traction transversale Qc (=moyenne -2 écart type) de 10 mesures sur échantillons prélevés dans la même barre réalisés par :				Contrôles en présence de l'auditeur Nom auditeur NF252 : Date : le (éprouvette de 100 mm découpée dans échantillon d'au moins 200 mm conservé par le demandeur/titulaire : dans la même barre)		
	Références des ½ profilés	Etat de surface des ½ profilés (et origine si traité)	Référence (*)	N° de lot de production	Fabricant	Ville		Mesure dimension Profilé RPT (mm)	T Avant étuvage** (si état brut) N/mm	T Après étuvage** (si état brut) N/mm	Qc Après étuvage** (si état brut) N/mm	Mesure dimension (mm)	T Après étuvage (état brut) N/mm	Commentaires
Réf :	Réf ½ profilé :	brut ou laqué par : ou anodisé par :	Réf. Coupure n°1 :	N°	Nom	Lieu	date	Cote 1 :	T=	T=	Qc =	Cote 1 :	T=	
	Réf ½ profilé :	brut ou laqué par : ou anodisé par :	Réf. Coupure n°2 :	N°	Nom	Lieu		Cote 2 (si prévue)	Pour Longueur échantillon =	Pour Longueur échantillon =	Longueurs échantillons =	Cote 2 (si prévue)	Longueur échantillon =	

(*) Référence du fabricant de coupure

** étuvage 200°C 20 minutes

Date, nom et signature du demandeur/titulaire.

3.5 Cas d'une nouvelle demande d'admission suite à une sanction de retrait du droit d'usage de la marque NF

Le titulaire établit un dossier contenant :

- une lettre de demande et d'engagement du demandeur selon la **lettre-type 1A** ;
- une fiche de renseignements généraux concernant le demandeur selon la **fiche-type 1A** ;
- une fiche technique par produit selon la **fiche-type 2A** ;
- le dossier technique établi selon la **fiche-type 3A** ;
- les éléments spécifiques à fournir dans le cadre d'une nouvelle demande d'admission par tout demandeur dont le droit d'usage a été retiré suite à une sanction selon la **fiche-type 4**.

Annexe de gestion administrative de la certification NF
Profilés aluminium à rupture de pont thermique
N° de révision : 07



PROFILÉS ALUMINIUM RPT

FICHE-TYPE 4
MARQUE NF - Profilés aluminium à rupture de pont thermique

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRODUIRE DANS LE CADRE D'UNE NOUVELLE DEMANDE D'ADMISSION PAR TOUT DEMANDEUR DONT LE DROIT D'USAGE A ETE RETIRE SUITE A UNE SANCTION

- Cas d'un acte de pratique commerciale trompeuse en application des articles L 121-1 et suivants du code de la consommation et de tromperie en application de l'article L 155-30 du code de la consommation (Emission d'une fausse attestation et/ou d'un faux certificat indiquant que des produits sont certifiés par le CSTB alors qu'ils ne le sont pas)
 Manquement aux engagements en matière de bon usage de la marque de certification

Le demandeur est responsable de définir et réaliser toute action qu'il jugera nécessaire pour remédier durablement aux causes et aux conséquences de ses engagements en matière de bon usage de la marque de certification.

ACTIONS	A MINIMA, PREUVES A APPORTER PAR LE DEMANDEUR AU CSTB DEMONTRANT SES ACTIONS REALISEES POUR REMEDIER DURABLEMENT AUX CAUSES ET CONSEQUENCES	VALIDITE DES PREUVES RECUES
ACTIONS CURATIVES	<ul style="list-style-type: none"> Liste des acteurs avec leurs coordonnées complètes (clients, prospects, contrôleurs techniques...) ayant été destinataires de fausses attestations/faux certificats ; à défaut, la liste des acteurs (clients, prospects, contrôleurs techniques...) ayant été contactés au cours des 24 derniers mois. 	<input type="checkbox"/> Liste transmise <input type="checkbox"/> Liste non transmise <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Liste des clients avec leurs coordonnées complètes ayant reçu des produits indûment marqués ou présentés avec la(les) marque(s) de certification ; à défaut la liste des clients au cours des 24 derniers mois. 	<input type="checkbox"/> Liste transmise <input type="checkbox"/> Liste non transmise <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Information écrite faite par le responsable du Demandeur informant ces acteurs de la non-validité des fausses attestations/faux certificats dont ils ont été destinataires. 	<i>Le CSTB vérifiera la mise en œuvre de l'action auprès de 5 % des acteurs et, au minimum, auprès de 5 clients et contrôleurs techniques.</i> <input type="checkbox"/> Information réalisée et corroborée par les acteurs <input type="checkbox"/> Information non réalisée ou partiellement réalisée <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Information écrite faite par le responsable du Demandeur informant les clients de produits indûment marqués ou présentés avec la(les) marque(s) de certification. 	<i>Le CSTB vérifiera la mise en œuvre de l'action auprès de 5 % des clients et, au minimum, auprès de 5 clients</i> <input type="checkbox"/> Information réalisée corroborée par les acteurs <input type="checkbox"/> Information non réalisée ou partiellement réalisée <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Action menée envers la(les) personne(s) responsable(s) de la formalisation et de la diffusion des fausses attestations/faux certificats et/ou de la livraison de produits indûment marqués. 	<input type="checkbox"/> Action pertinente <input type="checkbox"/> Action non pertinente <i>Commentaires :</i>

ACTIONS	A MINIMA, PREUVES A APPORTER PAR LE DEMANDEUR AU CSTB DEMONTRANT SES ACTIONS REALISEES POUR REMEDIER DURABLEMENT AUX CAUSES ET CONSEQUENCES	VALIDITE DES PREUVES RECUES
ACTIONS CORRECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> Preuves d'information/de sensibilisation de l'ensemble du personnel de l'entreprise aux pratiques commerciales trompeuses (ex : 	<input type="checkbox"/> Preuve(s) pertinente(s) <input type="checkbox"/> Preuve(s) non pertinente(s) <i>Commentaires :</i>

Annexe de gestion administrative de la certification NF
Profilés aluminium à rupture de pont thermique
N° de révision : 07



PROFILÉS ALUMINIUM RPT

	fiche de présence signée, support d'information ...).	
	<ul style="list-style-type: none"> Dispositions déontologiques. 	<input type="checkbox"/> Définies <input type="checkbox"/> Non définies <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Engagement de l'ensemble du personnel de l'entreprise à respecter les dispositions déontologiques (ex : contrat de travail, engagement individuel ...). 	<input type="checkbox"/> Engagements disponibles <input type="checkbox"/> Engagements non disponibles <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Planification d'audits internes de respect des dispositions déontologiques : * premier audit interne planifié, au plus tard, dans les trois mois à partir de la date de la demande d'admission auprès du CSTB, * audits internes planifiés suivant une fréquence annuelle. 	<input type="checkbox"/> Planification conforme <input type="checkbox"/> Planification non conforme <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Lettre d'engagement du responsable de l'entreprise à : * donner accès à l'auditeur du CSTB, pendant une période de deux ans, aux coordonnées de l'ensemble des destinataires des offres pour une interrogation par sondage par le CSTB des pièces reçues ; * accepter la facturation annuelle de deux jours d'audit supplémentaire répartis sur l'année au barème de l'application en vigueur ; Nota : cet audit aura pour objet de vérifier l'efficacité de la mise en œuvre des actions, sur base documentaire et in situ. 	<input type="checkbox"/> Lettre d'engagement disponible <input type="checkbox"/> Lettre d'engagement non disponible <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> donner accès à l'auditeur du CSTB, pendant une période de deux ans, aux coordonnées complètes l'ensemble des destinataires des offres pour une interrogation par sondage par le CSTB des pièces reçues. 	<i>Le CSTB procédera à des sondages, pendant deux ans à partir de la date de demande d'admission auprès du CSTB, auprès de 5 % des destinataires des offres et, au minimum, auprès de 5 destinataires.</i>
ACTIONS PREVENTIVES	<ul style="list-style-type: none"> Le cas échéant, preuves de déploiement de la charte de déontologie dans les filiales de l'entreprise. 	<input type="checkbox"/> preuve(s) pertinente(s) <input type="checkbox"/> preuve(s) non pertinente(s), <i>Commentaires :</i>

Toutes les actions requises sont disponibles, définies, pertinentes ou conformes. La demande d'admission peut être introduite.

Toutes les actions requises ne sont pas disponibles. La recevabilité de la demande d'admission ne peut pas être prononcée.

ANALYSE REALISEE PAR (Nom responsable et/ou gestionnaire d'application) :

DATE : __ / __ / ____

VISA :

VALIDATION PAR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL (Nom) :

DATE : __ / __ / ____

VISA :

Partie 4

Les tarifs

La présente partie a pour objet de définir le montant des prestations afférentes à la certification NF et de décrire les modalités de recouvrement.

La certification NF comprend les prestations suivantes :

- Développement et mise en place d'une application ;
- Instruction de la demande de certification ;
- Fonctionnement de l'application de certification ;
- Essais ;
- Audits ;
- Prélèvement ;
- Droit d'usage de la marque NF ;
- Contrôles complémentaires ou supplémentaires ;
- Promotion.

4.1 Prestations afférentes à la certification NF

Nature de la prestation	Définition de la prestation	Conditions générales
Développement et mise en place d'une application.	Participation à la mise en place de la marque NF dont l'élaboration du référentiel de certification.	Cette prestation est régie par le demandeur lors de la première demande de droit d'usage de la marque NF. Le versement de cette prestation reste acquis même au cas où le droit d'usage de la marque NF ne serait pas accordé ou au cas où la demande serait abandonnée en cours d'instruction.
Instruction de la demande de certification.	Prestations comprenant l'examen des dossiers de demande, les relations avec les demandeurs, les laboratoires, les auditeurs, l'évaluation des résultats de contrôles.	Ces prestations sont facturées à réception de la demande. Il s'agit d'un montant forfaitaire. Le versement de ces prestations reste acquis même au cas où le droit d'usage de la marque NF ne serait pas accordé ou au cas où la demande serait abandonnée en cours d'instruction.
Fonctionnement de l'application de certification.	Prestations de gestion des dossiers des produits certifiés et de leurs titulaires, d'établissement des listes de produits certifiés, d'évaluation des résultats de contrôles.	

Annexe de gestion administrative de la certification NF
Profils aluminium à rupture de pont thermique
N° de révision : 07



Nature de la prestation	Définition de la prestation	Conditions générales
Essais	Prestations d'essais des laboratoires.	Les tarifs des laboratoires sont diffusés à la demande. Le versement de ces prestations reste acquis même au cas où le droit d'usage de la marque NF ne serait pas accordé ou au cas où la demande serait abandonnée en cours d'instruction.
Audit	Prestations comprenant la préparation de l'audit, l'audit lui-même ainsi que le rapport. A ces prestations s'ajoutent les frais de déplacement.	Le versement de ces prestations reste acquis même au cas où le droit d'usage de la marque NF ne serait pas accordé ou reconduit.
Prélèvement	Prestations comprenant la préparation et le prélèvement lui-même.	Il ne sera pas facturé de montant inférieur à une demi-journée si le prélèvement est réalisé en dehors de l'audit.
Droit d'usage de la marque NF	Ce droit d'usage contribue : <ul style="list-style-type: none"> - A la défense de la marque NF : dépôt et protection de la marque, conseil juridique, traitement des usages abusifs (prestations de justice); - à la promotion générique de la marque NF ; - au fonctionnement général de la marque NF (gestion des instances de gouvernance de la marque NF, système qualité, traitement des appels ...). 	La quote-part d'AFNOR Certification pour le droit d'usage de la marque NF correspond à 5 % du chiffre d'affaire de la certification (HT) généré par les prestations facturées par le CSTB, hors frais de déplacements. Le CSTB se charge de reverser à AFNOR Certification la part qui lui revient.
Contrôles complémentaires / supplémentaires.	Prestations entraînées par les contrôles supplémentaires ou essais de vérification complémentaires qui peuvent s'avérer nécessaires à la suite d'insuffisances ou anomalies décelées par les contrôles courants.	Ces prestations sont à la charge du demandeur/titulaire selon les tarifs en vigueur, diffusés à la demande.
Promotion.	Actions de promotion sectorielle de la marque NF.	Prestation dont le montant est défini chaque année et facturé en sus des autres prestations.

4.2 Recouvrement des prestations

Le droit d'inscription et les frais relatifs aux prestations d'instruction et d'audit facturés dans le cadre d'une demande d'admission ou d'extension du droit d'usage de la marque NF sont payables en une seule fois, au moment du dépôt de la demande, en vue de son enregistrement officiel.

Ces frais restent acquis même au cas où le droit d'usage de la marque NF n'est pas accordé ou étendu.

Les frais relatifs aux prestations annuelles de suivi sont facturés au cours du premier trimestre de chaque année et restent acquis en cas de non reconduction, de retrait, d'annulation ou de suspension du droit d'usage de la marque NF en cours d'année.

Le demandeur ou le titulaire du droit d'usage de la marque NF doit s'acquitter de tous les frais dans les conditions prescrites. Toute défaillance de sa part fait en effet obstacle à l'exercice par le CSTB, des responsabilités de contrôle et d'intervention qui lui incombe au titre du présent référentiel de certification.

Dans le cas où une première mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ne déterminerait pas, dans un délai de un mois, le paiement de l'intégralité des sommes dues, toute sanction prévue dans les Règles Générales de la marque NF peut être prise pour l'ensemble des produits admis du titulaire.

4.3 Les tarifs

Les tarifs font l'objet d'une révision annuelle, sous forme de barème édité par le CSTB. Cette révision est décidée après consultation du Comité Particulier.

Le refus par un titulaire de la révision annuelle des tarifs entraîne, de fait, un arrêt volontaire de sa part du droit d'usage de la marque NF pour ses produits certifiés.